

RCV 42 en Match Race

2025-2028

C.C.A. – F.F. Voile

Thierry Poirey

- C 2.17 La règle 42 doit également s'appliquer entre le signal d'avertissement et le signal préparatoire
- C 2.18 La règle 42.2.(d) est modifiée comme suit :
 - Godiller : mouvement répété de la barre pour propulser le bateau vers l'avant

- Pour les petits bateaux, les IC en annexe rajoutent toujours à la RCV 42 qu'il est interdit d'utiliser les haubans pour faciliter le virement et l'empannage pour faciliter la bascule
 - L'utilisation des haubans (bas hauban y compris) au-dessus des ridoirs inférieurs pour faciliter le virement ou l'empannage, ou pour aider la projection d'un membre de l'équipage hors du bateau est interdite.
 - L'utilisation du bout de Cunningham ainsi que celle du Hale Bas derrière le taquet sur tourelle pour aider la projection d'un membre de l'équipage hors du bateau est interdite.
 - Une infraction à l'IC 2.21, 2.22 ou 2.23 ne peut faire l'objet d'une réclamation par les bateaux mais peut faire l'objet d'une action des umpires conformément à la RCV C8.2. Ceci modifie les RCV C6.2 et C.8.2.
- Toutes les autres parties de la règle 42 s'appliquent au Match Racing

- **Avant l'épreuve (1^{er} briefing umpire/skippers**
 - Considération des bateaux utilisés et des conditions atmosphériques
- **Pumping (foc, écoute GV, Spi)**
 - Actions répétées de bordé-choqué pour abattre est pénalisable
 - Rocking (départ, roll tacking, portant –position des équipiers
 - Les actions doivent être faites en continues dans une zone de 1 longueur de bateau maximum autorisées. Actions pénalisables au-delà de cette distance.
 - La gîte et contre gîte sur virements et empannages sont acceptées.
 - La contregîte pur relancer en abattant sur le même bord est acceptée, comme la gîte pour lofer.
- **Sculling + C2.18 (d) – propulser vers l'avant**
 - Le bateau qui se propulse vers l'avant en godillant est pénalisable
 - Le sculling permettant d'abattre au-delà du près est accepté (contrairement aux RCV classiques limitant ce type de sculling de face au vent jusqu'au près)
 - Enfin, le sculling pour freiner (exemple sur fish-tailing) voir l'empêcher de reculer est accepté
 - Infraction
- **Infractions techniques come rocking, pumping et virements sont observés sur le parcours donc observables plusieurs fois...**
- **Ce qui est moins le cas sur les phases de départ notamment après le dial up d'entrée.**